



PESSAN INFOS

DECEMBRE 2024



Dans ce numéro

Dates à retenir.....	1
Mot du Maire- Informations mairie.....	2-3
Vie de l'école-APE.....	4-5
PLUI- DRAC.....	6-7
Projet EPF-Travaux voirie.....	8-9
Cimetières- Concours CAUE.....	10-11
Vols vigilance -Gestion des déchets.....	12-13
PNR-La Poste-GACG mobilité.....	14-15
Vie associative.....	16-19
Fêtons NOËL.....	20

Dates à retenir pour 2025

Vœux de la municipalité.....Mercredi 22 janvier 18h
 Match de foot Dimanche 26 janvier 15h
 AG Club des Aînés Mercredi 29 janvier à 11h

Loto de l'école.....Samedi 1^{er} février
 Théâtre "Adopte un jeune.com".Mercredi 5 Février 18h

Banquet des chasseurs.....Dimanche 16 mars 12h
 AG du Foyer laïque..... Vendredi 21 Mars

Marché aux plantes.....Samedi 26 avril

Sardinade.....Samedi 5 juillet
 Fête locale.....les 29-30-31 Août



LE MOT DU MAIRE



L'année 2024 s'achève sur une situation internationale toujours plus inquiétante avec de nombreux conflits dans le monde (guerre en Ukraine, conflit au moyen orient...)

Au niveau national c'est le temps des incertitudes qui prédomine sur un échiquier politique très divisé. Nous attendons tous avec impatience un nouveau gouvernement capable de rassembler.

Dans ce climat morose nous avons vécu une parenthèse magique cet été avec les jeux olympiques et paralympiques de Paris. Le monde entier ou presque s'est laissé entraîner dans cette fête populaire que nous avons été capable de créer. Preuve que le vivre ensemble est possible. Merci à nos athlètes qui se sont dépassés et nous ont fait rêver. Nous sommes redevenus aux yeux du monde un pays joyeux et accueillant.

Et plus récemment, la réouverture de la cathédrale Notre Dame de Paris après l'incendie de 2019 et cinq années de travail intensif réalisé par des artisans/artistes exceptionnels, a montré, que plus que jamais, Impossible n'est pas français. Le monde avait à nouveau les yeux rivés sur Paris et donc sur la France.

Vous trouverez dans ce bulletin les principales actions conduites par le conseil municipal, ainsi que les réflexions actuellement menées.

Notre village a connu comme chaque année de nombreuses animations associatives, sportives, municipales, culturelles ou encore scolaires.

Je tiens à remercier très chaleureusement les bénévoles qui se consacrent à toutes ces activités pour le plaisir de tous, des petits comme des grands. Je me réjouis particulièrement de la renaissance du club de football (RSP : Renaissance Sportive Pessanaise) portée par une bande de jeunes copains de Pessan. Après quelques années d'association avec Castelnau-Barbarens, ils ont souhaité que le club retrouve son identité.

Merci aussi à l'ensemble du conseil municipal ainsi qu'à tout le personnel communal et intercommunal pour son implication au service de tous.

Je souhaite la bienvenue à ceux qui se sont installés sur notre commune récemment.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui sont dans la peine.

Dans ce contexte tourmenté, la mairie reste un repère, un service de proximité et un lieu d'écoute.

Nous serons heureux, le conseil municipal et moi-même, de vous recevoir à la salle des fêtes pour les vœux, le mercredi 22 janvier 2025 à partir de 18h30.

Malgré toutes les difficultés, laissons-nous porter par la joie de Noël.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis. Qu'elles soient empreintes de convivialité, de bonheur et de joie.

Bien amicalement

Jacques Sérès

INFORMATIONS SUR LA MAIRIE

Horaires d'ouverture

Marie-Jeanne Gonzalez vous accueille dorénavant les :

LUNDI et JEUDI de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h

MARDI de 8h30 à 12h

MERCREDI de 13h15 à 17h

Le vendredi, la mairie est fermée.

Une permanence est assurée le samedi matin de 10h à 12h30.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Adressage

En début d'année, nous avons effectué le transfert obligatoire des données de la Poste sur le site ministériel dédié. Ainsi, toutes les adresses de la commune sont certifiées.

Nous avons pris la décision de situer également tous les toponymes (lieux-dits) de la commune.

En effet, ces noms font partie du patrimoine et méritent d'être préservés. L'écriture change parfois au cours du temps selon le cadastre, la Poste, les panneaux existants...et nous avons fait le choix cadastral.

Vous pouvez retrouver la carte de Pessan puis naviguer avec le lien suivant (version numérique) :

[BaseadressePessan](#) ou bien entrer <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>

Pour toutes les zones extérieures au centre du village, vous voyez apparaître un point vert uniquement à l'entrée des chemins, l'endroit où se situe la boîte à lettres. Mais pour les secours, nous avons identifié un deuxième point : le lieu d'habitation.

Si vous constatez une erreur, merci de la signaler en mairie, nous pourrons la corriger.

Etat-civil

MARIAGES

CHABIN Marie Nadège et ERROTABEREA Ludovic le 24 mai 2024

FREROTTE Rudy et PINAREL Caroline le 08 juin 2024

TEULE Claire et BEDULHO Nicolas le 28 septembre 2024

DÉCÈS

SERES Andrée Juliette le 09/01/2024

MANFREDI Jean Paul le 03/04/2024

COURTADE Daniel Yves le 20/06/2024

NAISSANCES

DECORPS Maïlo Bruno le 18 juin 2024

Effectifs et projet pédagogique

Cette année scolaire 2024-2025 comprend un effectif total de 62 enfants :

- 22 élèves en CM1-CM2
- 24 élèves CP-CE1-CE2
- 16 élèves en maternelle

En septembre 2025 puis 2026, un nombre conséquent d'enfants va intégrer le collège. La chute des effectifs constitue une sérieuse préoccupation pour l'école, même si la démographie fluctue dans le temps.

Cette année 2024-2025, l'équipe enseignante a été reconduite à l'identique avec Madame Boubée, Directrice pour les grands, Madame Vivès pour les CP et CE et Madame Gallina pour les maternelles.

Le projet pédagogique de l'année a été construit de façon transdisciplinaire. Il s'appuie sur le *Vivre ensemble* et sur les *rencontres intergénérationnelles*. Il se travaille au quotidien en étroite collaboration avec le CLAE à travers des activités conjointes.

Ce projet verra son aboutissement lors d'un voyage scolaire de 3 jours fin juin à Arreau.

Au programme : randonnées découverte de la biodiversité, visite du Pic de Midi de Bigorre pour les grands, visite d'une miellerie puis de l'espace préhistorique de Labastide.

Pour réunir les fonds nécessaires, l'école a organisé des actions comme le petit marché de Noël du 13 décembre.

La mairie finance une partie du voyage scolaire à hauteur de 600€, en plus des frais de transport et des aménagements nécessaires à l'école.

L'APE se mobilise pour augmenter ce financement.

L'équipe péri-éducative se compose de Manon Daries, ATSEM, d'une auxiliaire de vie sociale (AVS), d'Amélie Bouas pour l'entretien des locaux et l'animation, de Carole Pagotto pour l'animation et la garderie.

Le CLAE assure l'animation péri-scolaire sous la responsabilité de Pauline Llebot, accompagnée de Sophie Pau et de deux jeunes.



Cantine scolaire

La confection des repas est toujours assurée par madame Florence Bégon, cuisinière indépendante.

Les enfants se disent satisfaits de la qualité des repas.

Cependant l'achat des denrées représente un coût non négligeable.

Les dépenses alimentaires s'élèvent à 21 088 € en 2022-2023 et 25 111 € en 2023-2024. Les recettes issues du paiement par les parents sont de l'ordre de 25 300 €.

Le prix du repas est à l'identique depuis deux ans. Le bénéfice dégagé est très faible, de l'ordre de 196 € en 2023-2024.



Pour éviter un déficit sur cette année 2024-2025 et au vu de l'augmentation des fournitures, le conseil municipal décide de modifier le prix des repas à compter de janvier 2025.

- Pour les enfants, de 3,10 €, il augmentera à 3,50 €
- Pour les adultes, de 4 € à 5 € le repas

La commune cherche à équilibrer l'achat des denrées et les recettes.

Le paiement de la prestation de Madame Bégon est assuré par le budget communal.

Le potager des maternelles juin 2024



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES : LES PITCHOUNS PESSANNAIS



L'équipe de l'APE s'investit dans l'organisation de nombreuses actions afin de :

- récolter l'argent nécessaire pour permettre une belle dynamique de projets au sein de l'école (participation au financement de sorties culturelles, voyage de fin d'année, achat de livres et jeux, projets divers)
- proposer des moments de rencontre et d'échange, entre parents. Mais au-delà, les actions menées se font dans une collaboration étroite avec les maîtresses et l'équipe du périscolaire, qui nous tient particulièrement à cœur.

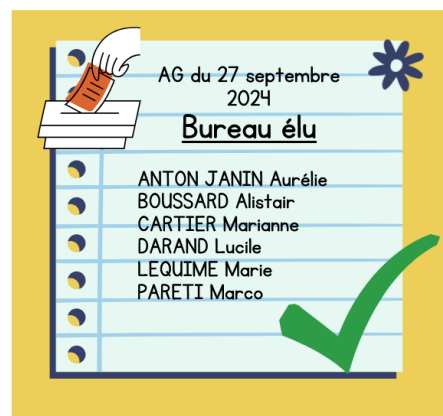
Depuis la rentrée de septembre, l'APE a réalisé plusieurs actions : un APE'ritif de rentrée, et un autre la veille des vacances de Toussaint, une bourse aux jouets, la vente de madeleines BIJOU (distribution des bons de commandes faite dans tout le village). Et une nouveauté cette année :

la fabrication et la vente de pastis gascons !



Nouveauté qui a été un véritable succès puisque près de 60 pastis ont été vendu en moins de 3 heures.

Un merci à Fabien Vivès, artisan central de ce projet, ainsi qu'aux maîtresses, aux animatrices et aux mamans qui ont mis la main à la pâte avec efficacité.



LES ACTIONS PRÉVUES EN 2024-2025

- 1 Les APE'ritifs - les vendredis des vacances d'octobre, de Noël et de printemps
- 2 Bourse aux jouets - novembre 2024
- 3 Madeleines BIJOU - Noël et printemps
- 4 LOTO - le samedi 1^{er} février 2025
- 5 Marché aux fleurs - le 26 avril 2025
- 6 Spectacle de l'école et repas fin d'année - le mardi 1^{er} juillet 2025

Nous profitons de cet espace offert par la mairie pour vous parler de notre gros enjeu cette année :
récolter la somme attendue pour financer le voyage de fin d'année.



Un séjour nature de 3 jours avec nuitées dans les Pyrénées pour tous les élèves de l'école, de la maternelle au CM2.

Pour cela, nous relançons le LOTO de l'APE : le **samedi 1^{er} février au soir** à la salle polyvalente de Pessan.

Le challenge de l'organisation d'un Loto est de trouver de nombreux lots, allant d'un petit lot pour une quine à des lots plus conséquents pour les cartons pleins. Nous sommes donc à la recherche de généreux donateurs. Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter notre organisatrice en chef : **Lucile au 06 85 17 37 70.**

Un grand merci à toutes et tous.

Et de belles fêtes de fin d'année.

Le bureau de l'APE

Marché aux fleurs mai 2024



OÙ EN EST LE PLAN LOCAL D'URBANISME PLUI ?

Une évolution historique

Depuis 40 ans, on constate une prise en compte croissante de la gestion économe de l'espace. En 1983, le **code de l'urbanisme inscrit** le territoire français comme le **patrimoine commun** de la nation. Puis une série de lois sont venues ponctuer cette gestion : loi Montagne, loi Littoral et, depuis les années 2000, une accélération législative avec la création des SCOT et PLU, les lois Grenelle... jusqu'au « Zéro artificialisation nette-ZAN » en 2019 et la loi Climat et résilience en 2021.

Les collectivités publiques ont les compétences pour gérer ce patrimoine avec l'élaboration prévisionnelle de leur plan local d'urbanisme (PLU).

Comment se construit un PLU ?

Par le respect de principes :

La nécessité de préserver le sol comme une ressource de biodiversité, fertilité, avec un rôle dans l'infiltration et filtration des eaux, la régulation de la chaleur...

La régulation de la consommation de l'espace artificialisé (au niveau national 23 500ha/an depuis 2016).

Par la prise en compte des causes de l'artificialisation :

La démographie : augmentation de la population urbaine et désertification des zones rurales

La sous exploitation du bâti avec 20% de logements indisponibles ou peu occupés

L'étalement urbain lié à la mobilité au travail, à l'attente des ménages « maison avec jardin », à l'éclatement des familles...

Par la prise en compte des conséquences de l'artificialisation :

Accélération de la perte de biodiversité,

Réchauffement climatique,

Amplification des risques d'inondations ou de fortes intempéries avec ruissellement et écoulement de boues,

Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir par perte de productivité,

Accroissement des dépenses liées aux réseaux d'eau, assainissement...

Amplification de la fracture territoriale par l'étalement urbain...et la dévalorisation des petits commerces.

Par le respect du cadre législatif

En 2017 : Le PLUi est devenu la règle pour une planification stratégique. La compétence PLU a été transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale-EPCI.

La loi Climat et Résilience fixe une trajectoire nationale de sobriété foncière en 2 étapes :

D'ici 2031 : diminution d'environ 50% du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers par rapport au bilan des 10 dernières années (2011-2021).

D'ici 2050 : Zéro Artificialisation Nette (ZAN) grâce à l'équilibre entre le total des surfaces artificialisées et désartificialisées.

Quelles sont les conséquences pour les collectivités ?

Pour les collectivités, cette loi, se traduit par :

Un diagnostic de consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) sur la période 2011-2021, recommandé pour estimer l'objectif d'ici 2031.

Un rapport triennal de l'artificialisation des sols, obligatoire pour suivre la réduction progressive des surfaces artificialisées....

Un pilotage régulier, recommandé pour s'inscrire dans la trajectoire de la loi Climat et Résilience

Ce que vivent les élus :

La complexité d'élaborer puis d'appliquer le PLU en lien avec la constante évolution de l'actualité législative et réglementaire,

L'appropriation de nouvelles législations avec des objectifs imposés au PLU qui viennent toujours s'ajouter et non se substituer aux précédents.

Le sentiment de perte de maîtrise sur les décisions de zones constructibles ou à préserver.

La nécessité de réfléchir à ce qui est fondamental, à effectuer des choix d'orientations prioritaires, dans le respect de la réglementation, autour du projet d'aménagement et de développement durables PADD.

OÙ EN EST LE PLAN LOCAL D'URBANISME PLUI ?

A Pessan, le PLU a été élaboré en 2013. La prise de compétence du PLU par la communauté GACG a été actée le 26/09/2024 en conseil de communauté.
Le calendrier de sa réalisation devrait s'étaler jusqu'en 2028.

Comme signifié plus haut, la loi Climat et résilience restreint la possibilité pour les communes à consommer des espaces non urbains pour se développer.

Ainsi pour le Grand Auch, ce sont 206 ha qui seraient répartis sur trois strates de communes entre 2021 et 2031.

- Strate 1 : 113,30 ha pour deux communes, Auch et Pavie
- Strate 4 : 41,20 ha pour quatre communes : Preignan, Castéra-Verduzan, Jegun et Puycasquier avec 10,30 ha par commune.
- Strate 5 : 51,5 ha pour 28 communes dont Pessan, soit 1,84 ha par commune.

Actuellement, s'effectue un travail de mise à plat des données pour toutes les communes avec identification des espaces consommés depuis 2010 et repérage des projets à venir.

Nous sommes destinataires de cartes pour faire remonter des observations concernant le territoire communal. Pour cela, la commission PLU s'applique à identifier les emprises urbaines, les bâtiments en friche, les « dents creuses » qui pourraient demeurer constructibles. Ce document rassemblant les données de chaque commune constitue le point de départ du PLUi.

Pour les curieux, voici deux liens pour accéder aux données de la commune :

<https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/119486/tableau-de-bord/artificialisation>

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map> avec la classification des types de zone :

U : zone urbaine

AUc : zone à urbaniser

AUs : zone à urbaniser bloquée

A : zone agricole

N : zone naturelle

PROJET DE RESTAURATION DE L'ANCIENNE ABBAYE

Bilan de l'année 2024

Sur demande de la DRAC, des études complémentaires sont réalisées cet automne 2024 :

- Etude des décors peints par l'atelier d'Autan
- Rapport diagnostic sur la structure et le couvert par l'architecte Mr Falipou
- Complément de diagnostic architectural par l'architecte Mr Cadot

Ce complément de bilan diagnostic s'élève à 7 200€. Nous avons un accord de subvention de la DRAC pour 3 600€ et de la Région pour 1 440€.

En fonds propres, la commune finance 2 160€.

La DRAC, comme les architectes donnent la priorité à la réfection du clocher.

Dès parution de ce bilan, nous allons travailler en 2025 sur le budget, l'inscription à la Fondation du Patrimoine, la recherche de financements ou de mécènes. On peut nourrir l'espoir de voir des travaux débiter en 2026 mais nous devons rester réalistes dans le contexte économique actuel.

PROJET DE RÉHABILITATION AU CENTRE BOURG AVEC L'EPF



. En 2023, la commune de Pessan a conventionné avec l'établissement public foncier-EPF d'Occitanie et la communauté d'agglomération afin d'envisager l'acquisition et la requalification d'un ensemble bâti au centre du village, au niveau de l'ancien restaurant.

En effet, ce projet trouve son origine après la fermeture du restaurant devant le double constat de la présence de ce bien vacant et d'un besoin en logements.

Saisir cette occasion pourrait redynamiser le cœur de bourg en redonnant la place à un restaurant et/ou commerce. De plus, cela répondrait à un besoin de diversification de l'offre en logements tout en évitant l'artificialisation de nouveaux terrains.

Pour l'instant, le projet se centre sur les parcelles comprises entre la départementale et la rue Joseph Sentous.

S'y ajoute une parcelle qui serait végétalisée rue Joseph Sentous.



A ce stade, la commune envisage une réhabilitation globale de l'ensemble bâti et émet différentes options pour dynamiser le village et favoriser la vie sociale.

Cela pourrait se traduire par :

- La réalisation de plusieurs logements dont à minima 25% de logement social,

- Le maintien d'un commerce donnant sur la route d'Auch.

- La réhabilitation d'un restaurant donnant sur la rue Joseph Sentous,

- La prévision également d'un local collectif, type local associatif ou café associatif.

Concernant les logements sociaux, il convient de rappeler que plus de 80% de la population gersoise répond aux critères d'accessibilité à un logement social.

Cette année 2024, la visite des bâtiments par les professionnels a permis de dresser un premier état des lieux et d'envisager les possibilités de mise en valeur. Quelques désordres ont été constatés, en grande partie liés à l'eau par infiltration ou défaut d'étanchéité. Les bâtiments ont subi plusieurs transformations, modifications internes ou extension au cours des années.



Le bilan effectué par un géomètre a fourni les caractéristiques du foncier, du bâti, ainsi qu'un diagnostic sur l'état de la structure.

Le cabinet d'architecte Airoldi a pris le relai pour la première partie d'une étude de faisabilité en s'appuyant sur le cahier des charges fourni par le conseil municipal. Cette étude est cofinancée par l'EPF et la commune.

Il vient de nous présenter un premier dossier avec les propositions de plusieurs scénarii. Le conseil municipal va faire un choix parmi ces propositions, à partir duquel l'architecte va approfondir son travail.

L'année 2025 va donner lieu à des rencontres suivies jusqu'à l'aboutissement du dossier de faisabilité. L'EPF accompagnera la commune pour porter ce projet de réhabilitation.

Bilan du programme voirie de l'année 2024

La commune de Pessan compte 33 kms de voies communales à entretenir. Chaque année, cela représente un effort financier important sur notre budget. En 2024, le programme a de nouveau été allégé pour limiter au maximum les dépenses.

Comme d'habitude, nous avons réalisé des travaux de débroussaillage en deux passages : le premier début mai pour les bas-côtés, le deuxième en juin pour une emprise totale (bas-côtés, fossés et talus). L'année a été très pluvieuse et nous avons procédé à des curages de fossés et nettoyage de certaines portions de route durant l'été et l'automne.

En juillet, 1,8 kms de voies ont été goudronnées et en septembre, deux journées de point-à-temps ont permis de renforcer des endroits faibles ou abimés.

Le programme est bouclé pour une participation communale avoisinant les 27 000€.

Quatre axes sont très empruntés : route de Pavie, Montégut, Roquetaillade et Auterrive. Nous constatons une vitesse trop élevée par la majorité des véhicules, y compris lors des croisements. L'absence de ralentissement occasionne des dégradations des bas-côtés, en particulier en période humide.

Malgré tout, l'ensemble des voies communales est aujourd'hui dans un état de circulation correct grâce à l'équipe de la commission voirie (Didier Rouch, Bernard Abadie, Jacques Nougadère) et grâce à l'implication toujours aussi efficace des agents de SM3V.

Types de dépenses	Coût
Travaux sur voies communales:	
Revêtements	13 870
Deux journées de point à temps	11 000
Autres travaux sur voirie	3 580
Débroussaillage	7 500
Pelle mécanique	4 280
Sous-total TTC	40 230
Maîtrise d'œuvre	1 206
Programme antérieur estimé	- 9 970
Total	31 466

Réfection du pont du cimetière route d'Auterrive

Voici un point sur l'avancement du dossier :

- Fait** : Eté 2024 : examen de plusieurs solutions techniques chiffrées, afin que la Commune et le SM3V procèdent au choix des travaux à réaliser : décision de réhabilitation de l'existant ;
- Fait** : Visite du site par le représentant de l'Architecte des bâtiments de France (qui émet un avis) ;
- En cours** : Dépôt du dossier de demande de subvention d'Etat (taux 60% du HT) auprès du CEREMA le 14/08/2024. Le CEREMA a commencé à instruire le dossier le 25 novembre dernier ;
- En cours** : Demande de subvention auprès du CD32 (taux 10% du HT) = à faire dès l'obtention de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- Fait** : Plan de financement et estimations. Le coût général HT s'élève à 69 430 € ;
- En cours** : dépôt du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau le 17/10/2024, sur la base du projet retenu. Date de limite de l'instruction du dossier : 17/12/2024, sauf demande de complément par la DDT, ce qui prolongerait le délai ;
- Fait** : intervention à la demande de la DDT du Conservatoire des espaces naturels pour vérification de la présence de chiroptères (chauves-souris) sous le pont : absence ;
- A faire** : consultation travaux. Mais les possibles prescriptions par l'Administration pourraient avoir des incidences sur le projet présenté. En conséquence, il est nécessaire d'attendre cette autorisation avant d'engager la mise en concurrence des entreprises. La consultation pourrait intervenir début 2025, les travaux dans le courant de l'année.

GESTION DES CIMETIERES

Tombes en état d'abandon

En 2023, nous avons abordé la réglementation du cimetière et l'état du cimetière bas, le plus ancien. Voici ce qui a été effectué de début février à octobre 2024 :

- Mise à jour d'un plan à l'échelle avec un relevé de toutes les tombes
- Prise de photos des tombes les plus anciennes ou en état de délabrement
- Recherches des noms et dates des personnes inhumées sur chacune de ces tombes. Pour cela, nous nous sommes appuyées sur les registres papier et registre numérique, sur le cahier des concessions... un travail de fourmis !
- Réalisation d'un dossier avec les photos et données recueillies
- Rencontre sur trois matinées d'octobre avec Françoise Dupuy, ancienne secrétaire, Juliette et Claude Abadie, Marc Dupuy et Monsieur le Maire Jacques Sérès. Leur connaissance des familles, de l'histoire du village a été une aide précieuse pour comprendre certains liens et repérer les descendants connus. Qu'ils soient ici vivement remerciés.
- Visite officielle du cimetière et identification des tombes en état d'abandon, le 31 octobre 2024, selon la procédure.
- Rédaction et affichage du procès-verbal au niveau de la mairie et des deux cimetières.

Comme le stipule la procédure, une seconde visite officielle se tiendra dans un an, fin octobre 2025. Puis en 2026, la municipalité pourra statuer sur les tombes toujours en véritable état d'abandon. Concernant ces tombes en état d'abandon, une plaque va être apposée sur chacune pour les identifier.

Il revient aux descendants de se rapprocher de la mairie et de réfléchir à leurs souhaits : réhabilitation, translation... Nous rappelons la volonté du conseil municipal d'agir avec décence, dans le respect de la dignité des familles et des restes humains.

Droits à concession

Par ailleurs, nous recensons maintenant pour les deux cimetières les concessions arrivées à échéance ou bien les tombes entretenues mais sans numéro de concession et donc situées en terrain commun depuis plus de 5 ans. Les familles concernées vont recevoir un courrier avec une demande de régularisation. Vous vous rapprocherez alors de la mairie.

Entretien des cimetières

Pour rappel, l'arrêté interministériel du 15 janvier 2021 interdit, depuis le 1er juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques dans les lieux fréquentés par le public, les cimetières et colombariums, entre autres lieux concernés. Le non-respect de ces obligations constitue un délit et peut être sanctionné par de lourdes peines.

L'euphorbe prostrée (*Euphorbia prostata* Aiton) qui pousse naturellement sur l'allée centrale pourrait former un tapis végétal piétinable au ras du sol. Nous devons apprendre à connaître les plantes sauvages et à respecter celles qui peuvent être utiles dans certains endroits. Au vu du dérèglement climatique, le choix de végétaliser les cimetières s'accroît dans de nombreuses communes pour rafraîchir l'espace, éviter les coulées de boue, limiter l'entretien et pour le plaisir des sens.

Les deux cimetières sont dotés de containers et de composteurs régulièrement vidés par Christophe ou Adrien. Nous avons le regret de constater la présence de pots en plastique ou autre déchets non adaptés dans le composteur. Un composteur ne reçoit que des déchets végétaux.

A l'inverse, le container reçoit les déchets autres que végétaux. Merci de respecter ces consignes ou de poser les pots à côté des composteurs s'ils sont pleins.



Cette année 2024, le CM a validé le choix d'une première inscription au concours des VVF32. Nous avons formulé plusieurs objectifs à cette démarche :

- Valoriser les actions entreprises depuis quelques années par le conseil municipal et un groupe d'habitants,
- Valoriser le travail de Christophe Marot, employé territorial et encourager son implication
- Mettre en valeur progressivement le centre historique du village puis les alentours,
- Encourager une dynamique dans le village, créer des liens entre les habitants,
- Sensibiliser les enfants aux problématiques environnementales, à la connaissance et au respect des végétaux,
- Agrémenter le cadre de vie pour le plaisir des habitants et participer ainsi au bien-être,
- Végétaliser les zones possibles et nécessaires en lien avec la problématique du réchauffement climatique et limiter l'artificialisation des sols.

Au printemps 2024, plusieurs personnes du village se sont mobilisées pour différentes actions :

- Plantation d'une centaine de vivaces dans le village (monument aux morts, cloître, pied des arbres du terrain de pétanque et sur le pourtour)
- Végétalisation du mur intérieur du cimetière en haut du village
- Des actions de nettoyage et désherbage
- Plantations rue Joseph Sentous sur une première partie communale
- Coordination avec le CLAE pour les plantations et semis sur le terrain de l'école.
- Réflexion et rédaction d'un document pour présenter la démarche au jury VVF32. De cette réflexion ont émergé des propositions : fabrication de nids, installation de récupérateurs d'eau dans le village, aménagement de l'impasse d'Empeyroutan, création d'un lieu d'échange de livres, recherche d'un terrain proche du centre pour un jardin potager...

Pour la visite du jury prévue le 11 juillet, un flyer distribué dans le village a motivé plusieurs habitants pour nettoyer autour de chez eux. Qu'ils en soient vivement remerciés !

Cette visite a donné lieu à de sympathiques échanges et nous avons reçu un compte-rendu avec les pistes d'amélioration préconisées :

- Poursuivre la démarche engagée pour végétaliser les pieds de murs et les espaces délaissés et y impliquer les habitants et les enfants de l'école ;
- Ombrager le jardin du souvenir (cimetière haut) pour rendre le moment de recueillement plus agréable ;
- Végétaliser le grand mur du parking de la mairie afin de rendre cette placette plus visible et la présence de la mairie plus lisible ;
- Ombrager le parking du cimetière haut ;
- Retravailler les deux massifs de la petite entrée de la salle des fêtes (côté placette) en enlevant les arbustes taillés au profit de plantations en port libre et peu gourmandes en eau ;
- Éviter les tailles trop fréquentes et trop drastiques des arbres.

Cet automne, dans la continuité, quelques activités de plantations sont menées avec les enfants de l'école maternelle dans le cadre pédagogique ou pour les plus grands avec les animateurs du CLAE. Puis selon la disponibilité des conseillers et l'engagement des habitants, nous avancerons dans l'aménagement, les plantations.

Deux prix ont été décernés par le CAUE pour le village :

- Prix Départemental des Villes et Villages Fleuris du Gers
- Prix spécial « Coup de cœur »

Le 31 janvier, nous sommes conviés au Conseil départemental pour la réception de ces prix. Les personnes qui ont participé aux différentes actions sont invitées à nous rejoindre.

Un souhait : que les habitants se manifestent et se mobilisent pour des actions réalisées en commun et pour le plaisir de tous.

Comment réagir face aux actes de délinquance ?

Comme les villages alentour, le territoire de Pessan a subi quelques cambriolages ces derniers temps : chez des particuliers mais également au niveau de l'atelier municipal avec la disparition du camion, de tronçonneuses et divers outils de travail.

Ces faits ont donné lieu à une discussion en conseil municipal.

En effet, il existe plusieurs modes d'actions pour prévenir les incivilités et la délinquance :

Tout d'abord le **dispositif de participation citoyenne**.

Ce dispositif existe depuis 2011, instauré par le ministère de l'Intérieur. Il s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population. Il se traduit par la conclusion d'un protocole de participation citoyenne, d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Des citoyens référents, choisis sur la base du volontariat, reçoivent une formation spécifique de sensibilisation aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à développer. Ils se doivent de relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements dont ils sont témoins.

Au niveau de la gendarmerie, la responsable de cette action s'est déjà rapprochée de Monsieur le Maire, prête à venir délivrer une information.

Un deuxième **dispositif** existe : « **Voisins vigilants et solidaires** » mis en place par une société privée qui propose des prestations payantes aux municipalités. Il requiert une adhésion au programme Mairie Vigilante et Solidaire. Le logo figure sur les panneaux des communes adhérentes représentant un œil sur fond jaune.

Ensuite viennent **les techniques de vidéo surveillance**, encadrées par la loi sur le renseignement de 2015 et par la loi Sécurité globale de 2021. Depuis les années 2010, ces nouvelles technologies émergent, comme la reconnaissance faciale et la vidéosurveillance algorithmique. Elles ont fait suite à la vague d'attentats, sont encouragées par un sentiment d'insécurité et par un marché fructueux.

Deux études universitaires démontrent cependant que sur le total des affaires traitées par la police et la gendarmerie, les caméras ne contribuent que dans 1 à 3 % des cas à la résolution de l'enquête.

Deux études de 2021 (ministère de l'intérieur et Insee) évaluent la délinquance et la sécurité au sein de la société française. Elles montrent la diminution des vols physiques et la stagnation du sentiment d'insécurité.

Un nombre conséquent de communes (5 700) adoptent certains des dispositifs précités. Ces différents moyens de surveillance posent pourtant un questionnement éthique.

Au final, sans nier la juste inquiétude du risque de cambriolage, le choix d'une réponse mérite réflexion. Ne faut-il pas donner de l'importance à la solidarité entre habitants ? Peut-on parier que l'attention naturelle aux autres, la spontanéité et l'entraide des voisins suffisent ? Peut-on être attentif au changement, prévenir à la fois la mairie et la gendarmerie devant une présence inquiétante, un comportement douteux ou un acte répréhensible ?

Les habitants de la commune sont donc invités à porter un regard vigilant et raisonné sur leur environnement sans pour autant bifurquer vers la méfiance.

Quelques pistes de questionnement :

Quelles limites se donne-t-on dans la surveillance de la population ?

Dans quel objectif s'inscrire dans une organisation de surveillance institutionnelle ou privée ?

Où se situe la frontière entre la légitimité de surveiller des personnes suspectes, le risque d'erreur et la délation ?

Quels sont les risques de déviance vers un jugement arbitraire, la discrimination xénophobe, le racisme ?

Quels sont les risques d'une fuite en avant vers une réponse sécuritaire ?

Que peut-il advenir des libertés individuelles ? Comment respecter et non réduire ces libertés ?

Quel est le risque de défiance chez les citoyens devant le choix par leur municipalité d'un moyen de surveillance ?

Comment garantir le bien-être de tous les administrés ?

....

BILAN SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Depuis de nombreuses années, nous informons sur la gestion des déchets. Nous constatons la récurrence d'incivilités aux abords des containers et des composteurs, en particulier au niveau de l'atelier municipal et au niveau de la salle polyvalente :

- Composteurs mal utilisés :
 - Trop de branchages...qui doivent rejoindre les déchets verts en déchetterie ;
 - Trop de viande qui attire les rongeurs ;
- Trop d'encombrants au pied des containers : tous ces matelas, étagères, appareils ménagers...doivent être amenés à la déchetterie par les soins de celui qui évacue.
- Trop de verres ou bouteilles au pied du container verre : il suffit de faire l'effort de glisser les bouteilles par l'orifice réservé à cet effet !

Voici donc une répétition des consignes :

Le tri à la source des biodéchets est obligatoire depuis le 1er janvier 2024

Rappel : on appelle « biodéchets » les déchets organiques putrescibles :

- Les déchets alimentaires ou « déchets de cuisine et de table » : déchets de cuisine tels que les restes de repas, de préparations (épluchures) ou les produits périmés non consommés, issus des ménages, des restaurants, des traiteurs, etc.
- Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins ou « déchets verts » : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, etc.

A Pessan,

Le **tri et la valorisation des biodéchets** sont en place au niveau du centre du village. L'objectif est bien de diminuer la quantité de déchets que chacun évacue et donc diminuer le rejet sur la décharge de Pavie.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

- Pas de collecte séparée, en porte-à-porte, mais
- Attribution en mairie d'un bac supplémentaire au couvercle vert ;
- Des composteurs disponibles au niveau de l'atelier municipal depuis plus d'un an.
- La collecte relève d'un **apport volontaire** vers ces composteurs collectifs. Ils doivent recevoir **uniquement les biodéchets ménagers** mais pas de matière plastique, pas de déchets de taille, branches, tonte...
- Chaque foyer doit effectuer un tri rigoureux à la source pour séparer les déchets verts, le verre, des déchets recyclables ou encore les vêtements.
- Pour les foyers qui possèdent un jardin, **vous devez vous inscrire** auprès du SICTOM de votre territoire pour récupérer votre composteur.

Pour rappel, tout dépôt sauvage est passible d'une amende.



Kit de compostage 100% en plastique recyclé. Volume : 445 litres.

Livré en kit, facilement transportable. Coût : 10€

LE PARC NATUREL RÉGIONAL D'ASTARAC

En décembre 2021, nous informions sur la préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) de l'Astarac.

Ce projet de PNR est né devant le déclin et la fragilité du territoire. Engagé depuis 2017, volontariste et ambitieux, il se propose de transmettre aux générations futures un territoire de haute qualité humaine, environnementale et paysagère grâce à un projet de développement coconstruit par et pour les habitants.

Le PNR de l'Astarac est composé de 124 communes relevant de 6 intercommunalités. Quatre communes appartiennent au Grand Auch Cœur de Gascogne : Pavie, Pessan, Auterrive et Castelnau-Barbarens. Ces communes forment la lisière nord-est du PNR.

En novembre 2021, le conseil municipal a voté l'adhésion et la participation à l'association du PNR.



Depuis 3 ans, l'association pour la création du PNR a effectué un diagnostic avec recueil des données géographiques et écologiques, économiques, historiques, patrimoniales. Ensuite, elle s'est engagée dans la démarche d'élaboration de la Charte du projet de Parc naturel régional.

Le projet opérationnel présenté tout récemment aux élus comprend quatre ambitions et 28 mesures :

Ambition 1 : s'engager en conscience pour les paysages de l'Astarac de demain (accompagner les transitions, stratégie territoriale)

Ambition 2 : agir pour une mosaïque vivante, renforcée (transition agroécologique, arbres et forêts, sols et eau, patrimoine culturel)

Ambition 3 : agir pour une économie locale prospère et exemplaire (attractivité territoriale, installation et transmission, filières agricoles, tourisme durable).

Ambition 4 : agir pour une campagne vivante (urbanisme, aménagement habitat, services et mobilités, santé et culture).

Parmi les 28 mesures issues de ces ambitions, 16 mesures « phares » répondent aux enjeux forts identifiés sur le territoire et aux exigences nationales d'un PNR.

Nous devons maintenant transmettre des remarques sur les différentes mesures afin de faire évoluer ce document de travail.

La labellisation du PNR Astarac aboutira à l'horizon 2027 et donnera lieu à la création d'un syndicat mixte qui remplacera le syndicat mixte de préfiguration.

La création d'un PNR apporte une plus-value sur le territoire en termes d'ingénierie et de moyens financiers. Elle implique une réorganisation du pôle d'équilibre territorial et rural existant (PETR).

LA POSTE

Présence postale : La Poste expérimente un modèle de bureau itinérant dans 5 régions

Le bureau de poste itinérant propose, depuis le 23 avril dernier, les services postaux essentiels ainsi que les démarches France services de premier niveau.

Véhicule aux couleurs de La Poste, ce bureau itinérant va à la rencontre des habitants des zones isolées. A travers cette initiative, le groupe La Poste illustre sa volonté de participer au maintien des services publics sur l'ensemble du territoire.

Ce projet, cofinancé avec la Banque des Territoires, s'inscrit dans le plan France Ruralités, visant à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux.

Cette expérimentation d'une durée d'un an vise l'accessibilité des services partout en France, en phase avec les évolutions des modes de vie et de consommation des Français.

Les services proposés :

- Acheter de produits postaux
- Déposer des colis et affranchir du courrier
- Accéder aux offres de téléphonie et internet
- Découvrir les services seniors
- Informer sur l'offre France services
- Opérations bancaires



Retrouvez votre bureau de poste itinérant
tous les mercredis de 13h30 à 16h30 à Pessan, place de la mairie

GACG : MOBILITÉ RURALE



Une nouvelle solution de mobilité rurale : ATCHOUM proposée par la communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

En complément de l'offre de transports en commun existante, la Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne se dote d'une toute nouvelle solution de mobilité rurale sur son territoire : ATCHOUM.

Il s'agit là de favoriser la mobilité des personnes non-véhiculées ou isolées grâce au **transport solidaire en porte-à-porte**, mais également de faciliter le **covoiturage** entre habitants. L'idée ; miser sur la solidarité entre les habitants de notre territoire, afin de trouver une solution au problème de mobilité ! Atchoum, le nouveau dispositif de covoiturage solidaire, ouvert à tous !

Comment fonctionne le transport solidaire ?

Vous avez besoin de vous rendre à un endroit (courses, rendez-vous médical, pharmacie, entretien d'embauche, visite de famille, ...) ?

Vous pouvez faire une demande de trajet aller-retour par téléphone au **0806 110 444** (coût d'un appel local, service d'appel gratuit) ou via le site internet : « www.atchoum.eu ».

ATCHOUM s'occupe ensuite de mettre en relation conducteurs solidaires et passagers non-véhiculés ou isolés. Que ce soit en covoiturage ou en transport solidaire, le trajet, payant pour le passager, permet d'indemniser le conducteur. Une simulation de trajet peut facilement être faite sur la page d'accueil du site internet (sans inscription) ou via le centre d'appels.

Outre les paiements en carte bancaire sur le site internet ou auprès du centre d'appels, des tickets mobilité, permettant de payer ses trajets, ont été mis en place à partir du 15 octobre 2024. Ces derniers comportent des numéros uniques qui peuvent être communiqués directement auprès du centre d'appels ou sur le site internet. Un des points de vente des tickets mobilité papier, se situe au Centre Economique du Garros à Auch.

PS : Pour les pessannais qui se déplacent régulièrement vers Auch, pourquoi ne pas s'inscrire en tant que conducteurs solidaires ?



COURS CUISINE



Pour cette nouvelle année, découvrez les nouveaux ateliers de cuisine proposés à Pessan ! De la galette des rois à la Saint-Valentin, il y en aura pour tous les goûts.

Retrouvez toutes les informations sur notre site : www.flo-cuisine.fr.
Joyeuses fêtes !

BIBLIOTHEQUE

En ce temps froid et humide, il fait bon lire au coin du feu. Vous manquez de lecture ?

Pas de soucis, passez à la bibliothèque, située salle de la mairie. Vous y trouverez un grand choix d'ouvrages : romans, BD, arts créatifs, littérature jeunesse...



Prêt gratuit. Ouverture le samedi matin 10h à 12h30.
(Possibilité d'autres créneaux horaires sur demande)

LE CLUB DE FOOT DE PESSAN

RENAISSANCE SPORTIVE PESSANNAISE (RSP) UN ESPRIT DE COPAINS POUR FAIRE VIVRE LE VILLAGE

Après plusieurs années de silence sur le terrain, le football reprend vie à Pessan. Une équipe motivée et passionnée a décidé de relancer le club, portée par une belle ambition : rassembler autour d'un esprit de camaraderie et offrir du souffle à la vie sportive du village.

Un esprit de copains au cœur du projet

Ce projet, né d'une bande d'amis partageant une passion commune pour le ballon rond, incarne des valeurs fortes : l'amitié, le partage et le plaisir de jouer ensemble. L'idée, c'est avant tout de se retrouver entre copains, mais aussi d'inviter les habitants à nous soutenir et à se rassembler autour du club.

Faire des matchs dominicaux un rendez-vous local

Au-delà du sport, les matchs, programmés le dimanche après-midi, sont pensés comme des moments de rassemblement pour le village. On souhaite que ces rencontres deviennent un rendez-vous convivial pour les habitants, une occasion de se retrouver en famille ou entre amis.

Un appel à la mobilisation locale

Pour que cette aventure prenne tout son sens, le club appelle à la mobilisation des habitants, des passionnés. Que ce soit pour rejoindre l'équipe, participer à l'organisation ou simplement encourager depuis les tribunes, chaque geste compte pour donner vie à ce projet.

Cette renaissance est rendue possible grâce à l'engagement de la Présidente, Marie-Christine DUCHAMPS, dont l'énergie et le dévouement sont le moteur du club, et au coach Joe ESCANERO, qui apporte toute son expertise et sa motivation pour guider l'équipe.

Le club espère également attirer l'attention des acteurs locaux, des sponsors et des associations, pour l'aider à se développer et à devenir un point de rencontre sportif et convivial pour Pessan.



« À travers cette renaissance, nous voulons plus qu'un club de foot :

nous voulons recréer un espace de partage et de lien pour les habitants »

De gauche à droite, accroupis devant :

Mathéo JONES, Anthony ESCANERO, Pierric AUTIPOUT, Joe ESCANERO le coach, Noa MANFE, Théo RANÇON, Benjamin BECOYE

Debout :

Louis LABORIE, Pierre RICAUD, Nathan RANÇON, Guillaume ROUCH, Alexis BOUAS, Fabien VIVES, Alan VARLET, Edouard MENDOUSSE, Mathéo FAGGION, Lucas BOULANGER, Clément BERGERET

Voici les dates des matchs à domicile à venir:

RSP vs MAUVEZIN 2 : 26 JANVIER 2025 15H
RSP vs AUBIET 3 : 23 FEVRIER 2025 15H
RSP vs SEGOUFIELLE 2 : 23 MARS 2025 15H
RSP vs SAINT SAUVY : 11 MAI 2025 15H

LE CLUB DES AINÉS DE L'ARÇON

Nos aînés sont heureux de participer à leur loto une fois par mois le mercredi après-midi. Grâce à la venue des adhérents des clubs voisins, la participation s'élève souvent à 45 personnes, voire plus.

Merci à tous pour ces moments de partage et de convivialité. N'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Attention : à Pessan, pas de perdant !

Petits gâteaux, chocolat chaud, café clôturent ces rencontres.

Notez la date de l'assemblée générale :

Mercredi 29 janvier 2025 à 11h

Elle sera suivie d'un bon gaillou. Les inscriptions sont souhaitées pour ce repas auprès de :

Claude LLUEL 05 62 63 44 59 (HR)

Françoise MILHAS 06 84 72 60 35



Le Président, Claude LLUEL

THÉÂTRE AVEC L'ASSOCIATION MAILLAGES

HUMOUR, CHANSON ET SOCIÉTÉ : le mercredi 5 février 2025 à 18h

**L'association MAILLAGES présentera sa pièce "Adopte un jeune.com"
à la salle polyvalente de Pessan.**

Au menu ? Delphine, une dame âgée se pose beaucoup de questions sur son avenir et sur la solution préconisée par sa fille, qui habite loin d'elle : cohabiter avec une jeune femme !

Delphine en profite pour revisiter sa vie, souvent en chanson, et se rend compte de tout ce qu'elle peut transmettre !

Cette pièce traite avec humour un sujet de plus en plus d'actualité : le maintien à domicile des personnes âgées et l'accès au logement de publics financièrement fragiles.

L'entrée est libre et la participation se fera au chapeau.
Un débat suivra la représentation.

Cette pièce est là, avant tout, pour soutenir l'action de l'association MAILLAGES.

Depuis 2012, date de ses débuts, l'association s'est fixée plusieurs objectifs : - rompre l'isolement des seniors – faciliter leur maintien à domicile – favoriser l'accès au logement des jeunes...et parfois des moins jeunes.

La cohabitation intergénérationnelle a été le moyen choisi pour approcher ces objectifs. Chaque année, une cinquantaine de duos sont ainsi installés entre Gers, Hautes-Pyrénées, Landes et Pays basque.

Contact : 0769153381
Association Maillages www.maillages.org

Encore une année passée et le foyer se maintient toujours en forme.

Nos divers ateliers ont connu, pour beaucoup d'entre eux, un franc succès...

Les activités Patchwork animées par **Rose** et celles de peinture (adultes et juniors) animées par **Joëlle** ont permis de nous faire découvrir les talents cachés de beaucoup de nos adhérents lors d'une exposition au mois de mai dernier. Cette exposition a vu se déplacer bon nombre de curieux et a eu énormément de succès.

La sardinade du début juillet s'est hélas déroulée sous la pluie.... Cela n'a pas empêché plus de deux cent trente aficionados de se joindre à nous. Ils ont pu, l'espace d'une soirée, oublier les intempéries qui sévissaient sur la région depuis plusieurs jours. Comme toujours l'ambiance et les danses étaient au rendez-vous et les sardines délicieuses... Un grand merci à la municipalité qui met à disposition du Foyer le terrain, la salle des fêtes, le tunnel etc... Merci également à tous les bénévoles qui nous aident à l'organisation de cette soirée car sans eux... tout serait beaucoup plus compliqué !

La pétanque, atelier animé par **Bernard et Adrien** a réuni tous les vendredis de l'été des passionnés de cette activité mais aussi ceux qui apprécient les "après-parties endiablées" qui suivent... c'est à dire ces petits repas entre copains que nos animateurs et amateurs de convivialité n'hésitent pas à confectionner... je les félicite et les en remercie.

Dès le mois de septembre toutes nos activités sportives, dansées, récréatives et artistiques ont repris : La rando du lundi matin qui compte de plus en plus de participants, la gym douce animée par **Huguette**, le Tir à l'arc dirigé par **Jacques**, les danses traditionnelles menées par **Joëlle** le lundi soir, les danses en ligne et de loisirs que nos fidèles **Jean et Dédée** nous dispensent tous les mercredis soirs, l'informatique par **Martine** qui s'occupe également de la gym pour tous le jeudi soir. Nous n'oublions pas **Josy** à l'atelier Scrabble qui fait jongler avec les lettres bon nombre de nos amis tous les mercredis après-midi.

Merci à vous toutes et tous chers animateurs bénévoles !

Une mention particulière pour **Simon et Thomas** nos deux profs diplômés d'état de Gym Pilate et de Cardio Training qui animent avec grand succès leurs ateliers... Grâce à leur dynamisme et leur talent beaucoup de jeunes du village ont rejoint notre association nous apportant ainsi un bouquet de fraîcheur !

Au printemps dernier, **Georgette BIRON**, animatrice de l'association M2P Midi-Pyrénées Prévention, nous a proposé un atelier Mémoire puis à l'automne un atelier Équilibre, tous deux destinés aux adhérents retraités du Foyer. Ces deux stages payés par les caisses de retraite et d'assurance maladie ont été particulièrement appréciés par nos adhérents et pourront être réitérés si besoin.

Les Lundis de l'histoire, en coopération avec les villages de **LAHITTE et MONTEGUT** ont bien sûr recommencé... **Monsieur MAURAS** nous ayant quitté, c'est le non moins talentueux **Monsieur MARSOL** qui anime avec brio ces conférences et nous l'en remercions très chaleureusement.

Enfin le Foyer a réservé auprès de la municipalité la salle polyvalente afin d'organiser ces manifestations :

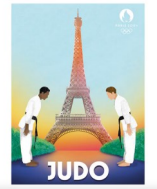
Soirée Sucré/Salé le 18 décembre 2024
Assemblée générale du Foyer le 21 Mars 2025
Repas de fin d'activités le 14 juin 2025
Sardinade le 05 Juillet 2025
Soirée Choucroute le 08 novembre 2025

Je terminerai ce petit Laïus, en vous rappelant 3 que nous sommes là, mes amis du conseil d'administration, membres du bureau et moi-même à votre écoute pour vous divertir, vous maintenir en forme et vous apporter le réconfort que vous pourrez trouver parmi nous. N'hésitez donc pas à nous rejoindre... En attendant de vous retrouver très vite je l'espère, je vous souhaite de passer

D'EXCELLENTE FÊTES DE NOËL ET DE FIN D'ANNÉE.

Le Président, B FEDRIGO. La Secrétaire, M BAQUE et le CA du FCL

JUDO CLUB DE PESSAN



Nous sommes heureux et fiers d'adresser un message aux habitants du village. Le club de judo a été créé en 1970 par Monsieur Mesplé et il existe toujours. Cette année 2024-2025, le club compte 20 licenciés. Les judokas sont âgés de 4 à 10 ans. L'apprentissage est assuré par Jérôme Destéfani. Les cours se déroulent le mardi de 17h à 19h avec les enfants de Pessan et de Castelnau-Barbarens que nous avons le plaisir d'accueillir depuis cette rentrée.

Le bureau, dynamique et motivé, s'emploie à assurer la vie du club et à concrétiser des projets :

Ainsi, à partir de janvier 2025, des cours pour adolescents et adultes vont débiter le mardi de 19h à 20h30, toujours avec Jérôme. Le club vous offre la possibilité de judo, ju-jitsu et taïso en fonction des demandes.

Le **Ju-jitsu**, art martial japonais, est assimilé à une forme de lutte, élaboré de manière collective. Il concerne, entre autres, le combat à mains nues. Le principe général dénommé "Ju", fait référence à l'intégration à un milieu, à l'adaptation à une situation et la mise en harmonie avec l'environnement.

Le **Taïso** est une méthode d'entraînement moderne, construite à partir d'exercices traditionnels de préparation au judo. Le taïso vise l'équilibre du corps et de l'esprit face au vieillissement, permet de se recentrer et améliorer sa motricité, en un mot rester en mouvement ...

Un autre projet concerne la mise en place d'un cadre en bois autour du tapis. Cet achat a été validé par le Conseil municipal. Le cadre sera posé par des volontaires du club.

Enfin, un dernier projet se construit avec la fédération de judo : les 1000 dojos. Ce programme a pour vocation de créer un « tiers-lieu socio-éducatif accessible, diversifié et adapté » à destination de tous les habitants du territoire. La demande du club de Pessan a été validée par la fédération de judo. Le devis établi serait porté à 80% par la fédération et 20 % par la commune. Pour Pessan, il s'agit d'améliorer l'état de la salle : tapis, peinture, éclairage en lien avec l'association nationale du sport. En contrepartie, le club doit maintenir un niveau de 75 adhérents sur 5 ans, dont 15 adhérents par an. Ce projet bénéficierait également aux cours de Pilate, cardio training...avec qui nous partageons la salle.

Un bémol cependant pour voir aboutir ce projet : le contexte budgétaire ...

Bonnes fêtes de fin d'année et profitez de ceux que vous aimez. Benjamin Lopez, président du club

ASSOCIATION INCANDESCENCE

L'association Incandescence poursuit ses activités à partir de la terre, ce matériau vivant si essentiel à la vie des hommes. Les ateliers sont dirigés pour une part vers des personnes vivant en institution, foyers de vie. Au village, d'autres ateliers regroupent une trentaine d'adultes, visiblement investis et passionnés par ce modelage de l'argile.

Cette année, le projet a conduit les participants à découvrir la culture pré-colombienne des Vicus et en particulier leurs vases siffleurs.

Pour cela, chacun a visité l'exposition au musée des Amériques à Auch ; Chacun est tombé sous le charme, envoûté par l'ambiance chamanique ; Chacun, à partir de croquis et de photos a façonné un ou des vases dont certains ont la particularité de siffler grâce à la circulation de l'eau entre les deux panses. Ce fut un travail de recherche de formes, de couleurs, de dessins, de cuissons et d'enfumage...

Ce fut aussi une découverte de modelages de sifflets introduits dans les vases pour donner des sons évoquant le cri des oiseaux.

Les Vicus ont accompagné le groupe durant plusieurs mois de l'année.



Dimanche 15 décembre, l'exposition des œuvres dans les salles de la tour a connu un beau succès :

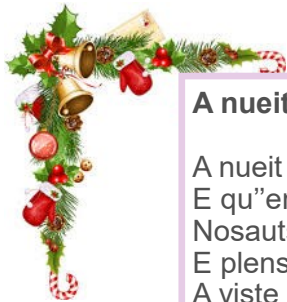
bon nombre de visiteurs, un plaisir pour les yeux et tous les sens, une belle reconnaissance pour l'investissement donné à ce projet.

Fabien Ferrer-Joly, conservateur en chef du musée des Amériques, a été enchanté par la qualité du travail fourni.

Merci Luce pour ces compétences partagées et pour cette créativité débordante.



FÊTONS NOËL



A nueit hesta de Nadau

A nueit hesta de Nadau
E qu'em en vacanças,
Nosauts qu'em contents atau,
E plens d'esperança,
A viste doman matin,
Tà véder au pè deu sapin,
Lo petit paquet,
Lo de paiolet,
Ah, quina escadença,
Quina benhaurença!

Que demora dens lo cèu,
Dessus ua estela,
Que vola capvath la nèu,
Lo sac sus la rea,
Que passerà dens la nueit,

Jo que serèi dens lo lhèit,
Tà portar jouquets,
A tots los poquets,
Ah, quina escadença,
Quina benhaurença

Ce soir, fête de Noël

Ce soir, fête de Noël
Et on est en vacances,
Nous on est content comme ça,
Et pleins d'espérance,
Vite, à demain matin,
Pour voir au pied du sapin,
Le petit paquet,
Donné par le Père Noël,
Ah! Quelle chance!
Quel bonheur!

Il habite dans le ciel,
Dessus une étoile,
Il vole à travers la neige,
Le sac sur le dos,
Il passera dans la nuit,
Moi, je serai dans mon lit,
Pour porter des jouets,
A tous les enfants,
Ah! Quelle chance!
Quel bonheur!



Chanson pour les enfants l'hiver

Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc
Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc
C'est un bonhomme de neige
Avec une pipe en bois,
Un grand bonhomme de neige
Poursuivi par le froid.

Il arrive au village.
Voyant de la lumière
Le voilà rassuré.

Dans une petite maison
Il entre sans frapper ;
Et pour se réchauffer,
S'assoit sur le poêle rouge,
Et d'un coup disparaît.

Ne laissant que sa pipe
Au milieu d'une flaque d'eau,
Ne laissant que sa pipe,
Et puis son vieux chapeau.

Jacques Prévert



Commune de Pessan
Téléphone mairie : 05 62 63 28 66